**Université A. Mira Bejaia 01/06/2021Niveau MI / Pathologies du Langage et de la Communication**

**EXAMEN à distance troubles d’apprentissage**

**Enseignante/Mme. MEKHOUKH**

**NOM et PRENOM : groupe :**

**Question**

L’orthophonieconsiste à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, les troubles de la communication, les troubles de la voix, et les troubles du langage oral et écrit. Parmi ces troubles, on cite les « troubles d’apprentissage ».

A l’instar des autres pays, l’Algérie connait un essor considérable dans différentes dimension de la pratique orthophonique, mais des lacunes restent observables.

**Q1/**En tant que futur (e)spécialiste des pathologies du langage et de la communication, relevez (sous forme de tirets) les difficultés observées dans l’évaluation et la prise en charge des troubles d’apprentissage.**(10pts)**

* Les difficultés observées dans l’évaluation des troubles d’apprentissages sont :

Réponse ici

* Les difficultés observées dans la prise en charge des troubles d’apprentissages sont :

Réponse ici

**Q2/** Que proposez-vous comme solutions pour pallier aux lacunes observées dans l’évaluation et la prise en charge des « troubles d’apprentissage » ? **(10pts)**

* Les solutions proposées pour pallier aux lacunes observées dans l’évaluation des « troubles d’apprentissage» sont : (répondez sous forme de tirets)
* Réponse ici
* Les solutions proposées pour pallier aux lacunes observées dans la prise en charge des « troubles d’apprentissage » sont : (répondez sous forme de tirets)
* Réponse ici

Bon courage

**Remarque :**

-Répondez aux questions en bleu en utilisant l’application **WORD**

-Les étudiants ayant des copies avec réponses **semblables** seront **sanctionnés**.

- répondez à votre manière selon votre compréhension pour le cours. En effet, les reproductions de l’internet ne seront pas prises en considération dans la correction.

- Les copies seront **imprimées** et **remises**en présentiel, le mercredi(**le 02/06/2021**) au niveau de la salle **38**, entre **9h30** et **10h30**. Dépassant ce délai, aucune copie ne sera acceptée.